

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Mise à 2x3 voies de la rocade A630 de Bordeaux section A62 / A63
- Amélioration fonctionnelle de l'échangeur n°17 - Convention de maîtrise
d'oeuvre avec l'Etat - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet de mise à 2x3 voies de la section de rocade A630 de Bordeaux comprise entre les échangeurs n° 15 et 19, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 février 1999, l'Etat a prévu de réaliser un réaménagement de l'échangeur n° 17 «Chanteloiseau» incluant la création de carrefours giratoires entre les bretelles de la rocade A630 et la voie radiale (rue de la Croix de Monjous / avenue Pierre Proudhon).

Les carrefours à feux existants entre les bretelles de la rocade A630 et la voie radiale communautaire sont maintenus et un programme de substitution arrêté qui permettra d'améliorer :

- le fonctionnement global des échanges par la centralisation de gestion des carrefours principalement en cas de blocage de la rocade et la remontée des files sur le carrefour;
- une meilleure prise en compte des vélos dans une piste cyclable axiale qui leur évite tout cisaillement avec les accès.

Le programme d'amélioration fonctionnelle de l'échangeur n°17 consiste à :

- améliorer la sécurité de la circulation cycliste en traversée de l'échangeur par création d'une piste axiale ;
- élargir l'immédiate arrivée de la voie radiale sur le giratoire intérieur (Pablo Neruda) ;
- améliorer pour les usagers venant du sud le mouvement de tourne-à-droite de la rue de la Croix de Monjous vers la rocade extérieure en libérant ce mouvement de l'action du feu amont ;
- raccorder les deux carrefours à feux au réseau GERTRUDE en augmentant le nombre des boucles de détection de queue de files sur les bretelles de sortie de la rocade.

Il comprend l'ensemble des équipements résultant du réaménagement (signalisation verticale, signalisation horizontale) à l'exception de la signalisation lumineuse de gestion des flux cyclistes.

Il concerne deux gestionnaires de voirie différents : l'Etat (DIR Atlantique) pour ce qui concerne les bretelles d'accès à la rocade A630 et la Communauté urbaine de Bordeaux pour la voie radiale de franchissement de la rocade.

Pour ce faire, une convention a été établie ayant pour objet, dans les conditions fixées aux articles ci-après :

- d'autoriser l'Etat à réaliser les travaux du programme susvisé sur le domaine public de la Communauté urbaine de Bordeaux ;
- de fixer les conditions dans lesquelles la Communauté urbaine de Bordeaux assurera la maîtrise d'oeuvre de ces travaux pour le compte de l'Etat ;
- de fixer les conditions de remise à la Communauté urbaine de Bordeaux de la partie des ouvrages situés sur son domaine public.

Le coût des travaux faisant l'objet de la convention est évalué à 370 000 € TTC et est intégralement financé par l'Etat.

L'Etat confie les missions suivantes à la Communauté urbaine de Bordeaux, qui les accepte à titre gratuit:

- études de projet ;
- assistance à la passation du ou des contrats de travaux ;
- examen de la conformité au projet des études d'exécution ;
- direction de l'exécution du ou des contrats de travaux ;
- assistance lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

Le réaménagement de l'échangeur n°17 «Chanteloisea u» incluant la création de carrefours à feux entre les bretelles de la rocade A630 et la voie radiale (rue de la Croix de Monjous / avenue Pierre Proudhon) nécessite que soit signée une convention entre l'Etat et la Communauté urbaine de Bordeaux.

DECIDE QUE :

ARTICLE unique :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée établissant la nature des travaux à réaliser sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté urbaine de Bordeaux et dont le financement est intégralement à la charge de l'ETAT,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2010**

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2010

M. ALAIN DAVID